

EUREX CRMD

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre
Région Auvergne Rhône-Alpes

Société de Commissaires aux
Comptes inscrite sur la liste
nationale des commissaires
aux comptes, rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

ASSOCIATION
PARTENAIRES VALLEE DE LA DRÔME
3 Rue des Cuiretteries
B.P. 309
26401 CREST CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

EUREX CRMD

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros

Siret n° 317 000 073 00054 RCS Romans – Code Naf 6920 Z – TVA FR09317000073

Siège Social : 34 Rue du Dr Abel – 26000 Valence – Tél : 04 75 41 82 00 – E-mail : valence@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire : 4 Rue Louis Le Cardonnell – 26100 Romans sur Isère – Tél : 04 75 71 02 40 – E-mail : romans@eurex.fr

SOMMAIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EUREX CRMD

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre
Région Auvergne Rhône-Alpes

Société de Commissaires aux
Comptes inscrite sur la liste

**ASSOCIATION
PARTENAIRES VALLEE DE LA DRÔME
3 Rue des Cuiretteries
B.P. 309
26401 CREST CEDEX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

EUREX CRMD

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros

Siret n° 317 000 073 00054 RCS Romans – Code Naf 6920 Z – TVA FR09317000073

Siège Social : 34 Rue du Dr Abel – 26000 Valence – Tél : 04 75 41 82 00 – E-mail : valence@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire : 4 Rue Louis Le Cardonnel – 26100 Romans sur Isère – Tél : 04 75 71 02 40 – E-mail : romans@eurex.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association "PARTENAIRES VALLEE DE LA DRÔME",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association "PARTENAIRES VALLEE DE LA DRÔME" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 2. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ❖ Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et notamment sur la justification de la méthode de comptabilisation et du rattachement des subventions de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valence, le 5 juin 2026

Pour EUREX CRMD



David DER BAGHDASSARIAN
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles :				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 810,96	3 810,96		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles :				
	Terrains				
	Constructions	70 089,64	70 039,52	50,12	2 838,16
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	155 680,29	152 685,75	2 994,54	9 459,81
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières :				
	Participations	100 000,00		100 000,00	100 000,00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				1 873,33
Total de l'actif immobilisé (II)		329 580,89	226 536,23	103 044,66	114 171,30
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Stocks et en-cours				
	Créances :				
	Créances adhérents, usagers et cpt. rattachés	34 515,00		34 515,00	61 065,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	307 820,20		307 820,20	197 717,97
	Charges constatées d'avance	20 825,34		20 825,34	19 580,60
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 012 275,29		1 012 275,29	1 020 645,33
Total de l'actif circulant (III)		1 375 435,83		1 375 435,83	1 299 008,90
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 705 016,72	226 536,23	1 478 480,49	1 413 180,20



Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
--------------------------------	--------------------------------

FONDS PROPRES	Fonds propres :		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	99 654,70	99 654,70
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	49 072,00	49 072,00
	Autres		
	Report à nouveau	931 637,37	841 604,65
	Excédent ou déficit de l'exercice	62 776,25	90 032,72
	Situation nette (sous total)	1 143 140,32	1 080 364,07
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		2 499,00
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres (I)	1 143 140,32	1 082 863,07
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
PROVISIONS	Fonds dédiés	80 398,51	73 750,95
	Total des fonds reportés et dédiés (II)	80 398,51	73 750,95
	Provisions pour risques		
DETTES	Provisions pour charges	74 037,28	90 467,95
	Total des provisions (III)	74 037,28	90 467,95
	Emprunts obligataires et assimilés		
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Instruments financiers à termes		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	27 664,81	31 977,66
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	151 549,15	132 157,96
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 690,42	1 962,61
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (IV)	180 904,38	166 098,23
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		1 478 480,49	1 413 180,20



Compte de résultat 2025

État exprimé en €

Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
--------------------------------	--------------------------------

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Production de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contribution financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	1 368 082,36 €	1 497 814,06 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
variation de stock		
Autres achats et charges externes		
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	1 314 043,95 €	1 426 330,74 €
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	54 038,41 €	71 483,32 €



État exprimé en €

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	5188,94	7 129,26
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés.	3548,90	4 993,13
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	8 737,84 €	12 122,39 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		0,11
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	-	0,11 €
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	8 737,84 €	12 122,28 €
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	54 038,41 €	71 483,43 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		6 427,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	6 427,12 €
Participations des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)		
Total des charges (II + IV + VI + VIII)		
EXCÉDENT OU DÉFICIT	62 776,25 €	90 032,72 €



Contributions volontaires en nature

État exprimé en €

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Contribution volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature	31 294,00	31 294,00
Bénévolat		
Total des ressources	31 294,00	31 294,00
Charges des contributions volontaires en nature		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	31 294,00	31 294,00
Personnel bénévole		
Total des emplois	31 294,00	31 294,00

ASSOCIATION PARTENAIRES VALLEE DE LA DROME

ANNEXE

Exercice clos le 31/12/2025

L'association a une vocation de démarche d'ensemble de politique d'insertion complémentaire à celle des collectivités locales.

Elle prend en charge la gestion de la Mission Locale de la Vallée de la Drôme, le dispositif du Contrat Engagement Jeunes dans le cadre de la convention passée avec l'Etat, mais aussi jusqu'à présent de la SAPP (Structure d'Accueil Pré Professionnel) pour les bénéficiaires du RSA, dans le cadre d'un marché public passé avec le Conseil Départemental de la Drôme qui a pris fin au 31/12/2025.



1. Faits significatifs de l'exercice

Suite à l'arrêt du marché public du RSA au 31/12/2025, nous avons dû procéder à 4 licenciements.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément au règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022. A défaut de dispositions spécifiques prévues à ce règlement, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général s'applique.

Les recettes provenant de subventions sont comptabilisées par engagement.

"Conformément au décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 et au règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005, l'association a retenu pour ses immobilisations non décomposables, la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation ; ceci n'ayant donc aucune incidence sur le résultat et sur les capitaux propres de l'exercice."

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Sa première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter du premier exercice d'application, sans incidence sur les comptes des exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires afin de se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens :

Matériel de bureau et informatique : de 2 à 5 ans

Agencement et aménagement : 10 ans

La totalité des dotations est calculée selon le mode linéaire.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Présentation des comptes :

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe

Ces documents forment un tout indissociable.

Le bilan de l'exercice N clos le 31/12/2025 est de 12 mois.

3. Changement de méthode d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4. Changement de méthode de présentation

La présentation des comptes annuels a été modifiée par rapport à l'exercice précédent pour appliquer le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

5. Etat des immobilisations :

Tableau des mouvements des Immobilisations

Libellé	Valeur brute des immo. 01/01/2025	Acquisitions et apports	Cessions et mises hors service	Solde 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	3 811	0		3 811
Immobilisations corporelles (Construction + autre immo)	229 826		- 4 056	225 770
Immobilisations financières	101 873		- 1 873	100 000
Total	335 510	0	- 5 929	329 581

Tableau des mouvements des Amortissements

Libellé	Amort. Cumulés 01/01/2025	Dotations	Reprises	Solde 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	3 811			3 811
Immobilisations corporelles	217 528	9 253	- 4 056	222 725
Immobilisations financières	0			0
Total	221 339	9 253	-4 056	226 536



6. Etat des provisions



Tableau des Provisions

Libellé	Montant 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2025
Provision pour risques et charges	0	0	0	0
Provision pour retraites	90 468	74 037	90 468	74 037
Total	90 468	74 037	90 468	74 037

- le montant : 74 037
- les paramètres retenus :
 - o taux d'actualisation : 3.96%
 - o taux de charges sociales : 42%
 - o taux d'évolution salariale : 2.5%
 - o âge de départ à la retraite : 64 ans

7. Etat des Créances et dettes

Etat des échéances des créances et Dettes

Créances	Montant brut	Echéances A – 1 an	Echéances A + 1 an jusqu'à 5 ans	Echéances A + 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
Autres créances de l'actif circulant	307 820	307 820		
Créances clients et cptes rattaches	34 515	34 515		
Charges constatées d'avances	20 825	20 825		
Total	363 160	363 160		

Etat des échéances des Dettes



Dettes	Montant brut	Echéances A – 1 an	Echéances A + 1 an jusqu'à 5 ans	Echéances A + 5 ans
Dettes financières - Prêts	0	0		
Dettes fournisseurs	27 665	27 665		
Dettes sociales et fiscales	151 549	151 549		
Autres Dettes	1 690	1 690		
Total	180 904	180 904	0	

8. Variation des fonds propres

Libellé	Solde au 01/01/2025	Affectation résultat	Diminution	Solde au 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	99 654			99 654
Autres réserves	49 072			49 072
Report à nouveau	841 605	90 033		931 638
Résultat de l'exercice N- 1	90 033	- 90 033		0
Résultat de l'exercice en Instance d'affectation				62 776
Subvention d'Investissement	2 499		- 2 499	0
Total	1 082 863	0	- 2 499	1 143 140

9. Etat des Fonds Dédiés



Tableau des Fonds Dédiés

Libellé	Fonds à Engager au 01/01/2025	Utilisation en cours d'exercice	Reports Fonds dédiés	Fonds restants à engager au 31/12/2025
Fonds Dédiés/Sub CEJ	73 751	73 751	80 398	80 398

10. Etat des variations significatives.

Les écarts significatifs suivants sont à noter sur le compte d'exploitation par rapport à N-1 :

Production vendue : prestation de services

Libellé	2025	2024	Variations
Conseil Départemental – Marché public RSA	193 995	237 465	- 43 470
Mise à disposition	558	0	558
Total	194 553	237 465	- 42 912

Subventions d'exploitation

Libellé	2025	2024	Variations
Subvention ETAT (Cpo-Cej, obligation form°)	655 700	716 225	- 60 525
Subvention REGION	125 370	145 108	- 19 738
Subvention EPCI + COMMUNES	84 798	84 442	356
Subvention Activité spécifique	140 943	136 104	4 839
Total	1 006 811	1 081 879	- 75 068

Autres Produits



Libellé	2025	2024	Variations
Quote part sub investissement	2 499	0	2 499
Autres produits de gestion courant	1	1	0
Transferts de charges	0	5 466	- 5 466
Reprise sur provisions (dont IDR)	90 468	82 717	7 751
Total	92 968	88 184	4 784

Tableau des charges d'exploitation

Libellé	2025	2024	Variations
Achat et charges externes	235 247	281 028	- 45 781
Impôts et Taxes	48 248	51 254	- 3 006
Charges de personnel	858 308	913 215	- 54 907
Autres charges de gestion	8 553	217	8 336
Dotations amortissements	9 253	16 398	- 7 145
Provision p/risques et charges	74 037	90 468	- 16 431
Total	1 233 645	1 352 580	- 118 934

Tableau des résultats financiers



Libellé	2025	2024	Variations
Produits financiers	8 738	12 122	- 3 384
Charges financières	0	0	0
Total	8 738	12 122	- 3 384

Tableau des résultats exceptionnels

Libellé	2025	2024	Variations
Produits exceptionnels sur opération de gestion :	0	2 677	- 2 677
Reprise subvention d'investissement	0	3 750	- 3 750
Total Produits exceptionnels	0	6 427	- 6 427
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	0	0
Valeurs comptable actifs cédés	0	0	0
Dotation amortissement exceptionnelle	0	0	0
Total Charges exceptionnelles	0	0	0
Total : Résultat exceptionnel	0	6 427	- 6 427

Evaluation des contributions volontaires en nature



Libellé	2025	2024	Variations
Produits – Prestations en nature Valorisation locaux Livron/Loriol/Die	31 294	31 294	0
Charges – Prestations en nature Valorisation locaux Livron/Loriol/Die	31 294	31 294	0
Total	0	0	0

Nous dégageons un résultat excédentaire de : 62 776€.

EUREX CRMD

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre
Région Auvergne Rhône-Alpes

Société de Commissaires aux
Comptes inscrite sur la liste

ASSOCIATION
PARTENAIRES VALLEE DE LA DRÔME
3 Rue des Cuiretteries
B.P. 309
26401 CREST CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L' EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

EUREX CRMD

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros

Siret n° 317 000 073 00054 RCS Romans – Code Naf 6920 Z – TVA FR09317000073

Siège Social : 34 Rue du Dr Abel – 26000 Valence – Tél : 04 75 41 82 00 – E-mail : valence@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire : 4 Rue Louis Le Cardonnell – 26100 Romans sur Isère – Tél : 04 75 71 02 40 – E-mail : romans@eurex.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de l'association "PARTENAIRES VALLEE DE LA DRÔME",

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Valence, le 5 juin 2026

Pour EUREX CRMD



**David DER BAGHDASSARIAN
Commissaire aux comptes**